



# BIFI Sud

n°39

Mars 2015

*Le journal à base d'agents actifs*

syndicat SUD Santé Sociaux

Bâtiment des écoles

poste 83734 ou 02-99-28-37-34

syndicat.sud@chu-rennes.fr

## RAPPELS À DOMICILE : Y'A PLUS DE LIMITE !

il y a un  
arrêt, tu PEUX  
revenir ?



W. + Sanrankune

Ce numéro n'a pas été  
réalisé en travaillant  
en 12 heures



## Reprenez votre balance horaire en main

Vous souffrez de fatigue chronique, vous éprouvez de plus en plus de difficultés à concilier votre vie de famille et votre vie sociale avec votre vie professionnelle, vous en avez assez des rappels à domicile culpabilisants durant vos repos, vous accumulez les heures supplémentaires ? N'attendez pas le burn-out ! Reprenez votre vie en main en contrôlant vous-même chaque mois votre balance horaire. Le Syndicat SUD santé-sociaux mets gratuitement à votre disposition un calculateur de temps de travail. Le calcul de votre balance horaire au fil de l'eau vous permet un suivi mensuel de votre temps de travail réalisé, y compris vos heures supplémentaires justifiées. De plus il intègre, en fonction de votre quotité de temps de travail, le décompte de tous vos repos à savoir les RH, les RTT, les RCTP, les CA, les fériés, les congés maladies et congés formations. Pour peu qu'il soit correctement renseigné, le calculateur SUD santé-sociaux est parfaitement opposable au logiciel AGIRH.

La connaissance en temps réel de votre balance horaire est un argument de poids contre le rappel à domicile abusif, la dérive des balances horaires et la défense de vos droits. Une balance horaire équilibrée est un gage de bonne santé et vous permet de mener harmonieusement votre vie professionnelle et extraprofessionnelle

Pour télécharger le calculateur Sud santé-sociaux :

<http://www.sudsantesociaux35.org/Temps-de-travail-des-hospitaliers>

## RAPPELS À DOMICILE : Y'A PLUS DE LIMITE !

je comprends pas,  
je suis toujours fatigué



### La violence s'enracine dans l'hôpital

L'Hôpital Sud est depuis plusieurs mois le théâtre de nombreuses violences à l'encontre du personnel, notamment dans les services de maternité et de pédiatrie.

En effet, les agents sont régulièrement exposés à des patients agités, violents, ou à des familles agressives. Ils doivent subir insultes, menaces, voire agressions physiques.

Le personnel inquiet et impuissant, s'interroge sur cette violence qui se multiplie sans qu'il soit formé à y répondre. Il ignore le « qui prévenir », le « quand donner l'alerte » car aucun protocole de prévention et de protection n'est mis en place par la Direction.

Afin d'apaiser quelque peu ce climat d'insécurité, la direction ne peut-elle pas mettre en place une procédure.

En effet si des consignes de sécurité sont proposées en cas d'incendie, pourquoi ne le seraient-elles pas en cas de vio-

### Concours d'ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF : encore un effort à faire pour la Direction !

En 2013 SUD demandait que les adjoints administratifs exerçant dans un secrétariat médical soient reclassés AMA. Après votre mobilisation, réunions, pétitions et échanges avec la DRH nous obtenions la reconnaissance qu'effectivement de nombreux postes auraient du être occupés par des AMA. La DRH prenait alors l'engagement d'organiser sur 3 ans (2013, 14,15) les concours nécessaires pour les pourvoir.

Un désaccord restait quant au nombre de postes concernés. 180 pour SUD et 79 pour la DRH... (Courrier du 07/02/2014). Aujourd'hui la direction parle de 75 postes recensés. 75 postes que la Direction refuse d'identifier individuellement. Résultat : en 2013, 23 nommés AMA et 22 en 2014.

Pour clore ce plan de 3 ans la DRH organise en 2015 :

- 1 concours externes sur titre : 7 postes +7 complémentaires.
- 1 concours interne sur épreuve : 8 postes + 8 complémentaires
- 1 liste d'aptitude : 1 poste

2 groupes de 15 personnes pour 3 jours de préparation par l'organisme « Convergence ». Pour information, le budget formation pour ce concours avait été retiré du plan de formation 2015, et c'est SUD qui, en CTE, l'a fait réintroduire et chiffrer.

Les critères de sélections 1-Avis du cadre sup, cadre ... 2 - Ne pas avoir eu de formation en 2013 en 2014 et 3- Ancienneté à l'hôpital

Suite à l'admissibilité, un groupe de 15 personnes sera sélectionné pour une prépa à l'oral.

Parallèlement à ces concours, la DRH organisera un examen professionnel pour passer adjoint administratif 1ere classe.

Pour SUD, ces 75 postes ne peuvent être qu'un début, et nous l'avons à plusieurs reprises appelé à la Direction. En effet, on est loin du compte quant au nombre réel de collègues adjoints qui continueront d'exercer le métier d'AMA avec une paie de catégorie C. Les calculs sont vite faits :  $180-75 = 105$ . Dès les dernières nominations prononcées, SUD retournera vers les secrétariats médicaux pour refaire l'inventaire des 105 collègues dont le travail n'aura pas encore été reconnu, et demander à la Direction d'organiser les concours nécessaires..

## Aux urgences du CHU, la vraie épidémie, c'est l'austérité !!

Les urgences ont une capacité d'accueil de 41 places physiques et sécurisées. Il arrive pourtant qu'il y ait jusqu'à 100 personnes à un moment de la journée, avec le même nombre d'agents ou un faible renfort en contrat d'intérim. Soit plus de ... 200% d'occupation !!! Cette situation des patients sur des brancards et dans les couloirs, entraîne des soins effectués dans des conditions déplorables et dangereuses tant pour les patients que pour les soignants.

La Direction a beau jeu d'invoquer l'épidémie de grippe, bien réelle, pour expliquer ce désastre qui se reproduit tous les ans. Mais peut-être pourrions-nous faire face plus facilement à ce type de situations si l'on n'avait pas fermé rien qu'en 2014 plus de 40 lits de médecine ! Il ne tient qu'à la Direction de décider d'ouvrir une UPAP systématiquement chaque hiver comme cela se faisait il n'y a pas si longtemps.

Après des alertes de représentants du personnel, la Direction a décidé d'ouvrir dans la précipitation 12 lits dans l'ex service de Jean Gosset à l'Hôpital Sud.

Avec une organisation de travail qui ressemble plus à du bricolage, tant sur le plan matériel que sur l'organisation de travail du personnel soignant, la Direction des soins n'hésite pas à ouvrir ce service sans chariot d'urgence. C'est avec une certaine forme d'amateurisme qu'elle déclarait lors du CHSCT extraordinaire du 13 février dernier que «...la probabilité de se servir du chariot d'urgence était faible...». Cette Direction de soins ne voyait pas d'inconvénient à ce que le personnel aille le chercher dans le service à côté en cas d'urgence vitale et immédiate!!!

Que la Direction de soins utilise la probabilité de survie d'une urgence vitale comme méthode de travail pour décider de ne pas y répondre correctement prouve là encore le cynisme dont elle est capable. En choisissant de faire travailler l'équipe de ce service dans l'insécurité et la non-conformité, elle déroge à une règle de sécurité et de traitement de l'urgence universellement reconnue.

Face aux dérapages de la Direction des soins entendus lors de cette instance CHS-CT, concernant la sécurisation du soin, les conditions de travail des agents, ainsi que la prise en charge du patient et la perte de chance pour celui-ci, les représentants du personnel ont fait voter les résolutions suivantes :

- Ouverture d'un service de soins pour fluidifier le parcours patient des urgences jusqu'à la sortie
- Affecter une équipe soignante dédiée et pérenne avec un effectif et une organisation permettant son bon fonctionnement
- Doter ce service de toute la logistique humaine et matériel permettant la sécurité du professionnel
- Doter ce service d'un chariot d'urgence au même titre que les autres services du CHU



## Le CHU invente les salariés « kleenex »



Lors de notre travail syndical, nous sommes de plus en plus confrontés à des agents en difficulté, sans poste au CHU. Professionnels de longue date, ils ont eu des soucis de santé, d'origine professionnelle ou non, qui leur impose des restrictions quant aux postes de travail qu'ils peuvent occuper (postures, port de charges lourdes...), alors qu'ils peuvent par ailleurs parfaitement accomplir l'essentiel des tâches de leur métier.

Or on ne peut que constater que tout est fait pour pousser ces collègues hors de l'hôpital : Au prétexte qu'il n'y aurait plus de postes dans leur filière, on les incite à rester en arrêt, on les amène à envisager des « reconversions » ou des « départs en retraite anticipée ». Tous ces collègues qui ont encore toute leur place au CHU sont considérés comme n'étant plus « efficaces » et donc comme étant des charges dont il faudrait se débarrasser. SUD dénonce cette politique de management brutale, qui fait des dégâts psychologiques considérables, alors qu'il existe des dispositifs institutionnels de maintien dans l'emploi (Fonds FIPH-FP...) qui doivent impérativement jouer à plein..

## Hotel Dieu /La tauvrais

Début février, nous avons été alertés par les équipes de La Tauvrais, en grande difficulté face à une charge de travail en constante augmentation.

Les effectifs de ces unités n'ont pas été revus depuis 1985. Les résidents accueillis et pris en charge sont tous dépendants, présentant des poly-pathologies instables alourdissant les soins. De plus, elles accueillent à présent des personnes en fin de vie nécessitant une prise en charge de soins palliatifs, ce qui n'était pas le cas avant. Les effectifs de l'équipe ne sont pas dimensionnés pour accomplir cette mission dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Devant ces résidents « le prendre soin est impossible à appliquer », entraînant une frustration chez les soignants, une perte du sens dans leur travail, qui est accentuée lors du temps de prise de repas des résidents.

En effet, le personnel ne peut que consacrer environ 10 mn par personne pour leur donner à manger alors que le « prendre soin » serait bien évidemment de donner le repas en 30 mn, voire 45 mn. Cette situation de maltraitance institutionnelle entraîne un conflit éthique chez les soignants qui génère une grande souffrance psychologique, une démotivation et une fragilisation des équipes mises en porte-à-faux avec les familles.

Aujourd'hui nous sommes face à une équipe épuisée et frustrée. Nous avons alerté la Direction le 10 février: pas de nouvelles depuis ! Nous avons inscrit cette question au CHSCT du 25 mars et une pétition circule actuellement dans les services. Pour faire face à cette évolution des besoins de prise en charge, les collègues demandent un renfort AS en hôtellerie par unité, ainsi qu'un vrai renfort IDE. La Direction Générale clame dans tous les conseils de surveillance que le CHU ne sacrifiera pas sa gériatrie... Qu'elle le prouve en redonnant les moyens à nos collègues de travailler correctement et aux patients de vivre dans le respect de leur dignité.

### Transfert du Point Info Sécurité (PIS) au pavillon Damien Delamaire (PDD) de l'hôtel Dieu

Le vendredi 23 janvier dernier est arrivé le point info sécurité à l'accueil du Pavillon Delamaire. Les agents sont installés à la banque d'accueil avec les hôtesse du PDD ce qui entraîne un espace de travail plus restreint pour celle-ci.

L'espace qu'elles occupaient seules auparavant est divisé maintenant en trois parties :

- Une première partie pour la sécurité avec des agents de sécurité
- Une deuxième partie pour les agents du point info
- Une troisième partie pour les hôtesse d'accueil

Le personnel du point info et de la sécurité ainsi que les hôtesse du pavillon essaient de s'adapter tant bien que mal à cette nouvelle réorganisation de travail.

Dorénavant il faudra apprendre à cohabiter ensemble et à travailler dans le bruit.

### Entretiens professionnels qui dérapent : rappel des règles

A l'instigation de SUD, il existe depuis 2012 une procédure institutionnelle encadrant les entretiens professionnels des agents du CHU (disponible sur l'intranet). Chaque agent a ainsi le droit de se faire accompagner à un entretien avec sa hiérarchie, en particulier lorsque l'encadrement supérieur ou la direction des soins sont présents. Tout agent doit donc se faire notifier par courrier la date, le motif exact de l'entretien, qui y participera, ainsi que la possibilité de se faire accompagner et de consulter son dossier. Le but est de lutter contre les entretiens sauvages souvent destinés à casser des agents alors sans défense.

Si un mieux avait été constaté dans un premier temps, nous constatons une recrudescence d'entretiens qui ne respectent pas ces quelques règles et qui se révèlent être de véritables guet-apens qui engendrent une grande souffrance psychique. Notre meilleure arme face à ces dérives est la connaissance de nos droits et la solidarité. Si nous voyons une collègue dans la difficulté, rappelons-lui qu'il n'est pas obligé de rester isolé !

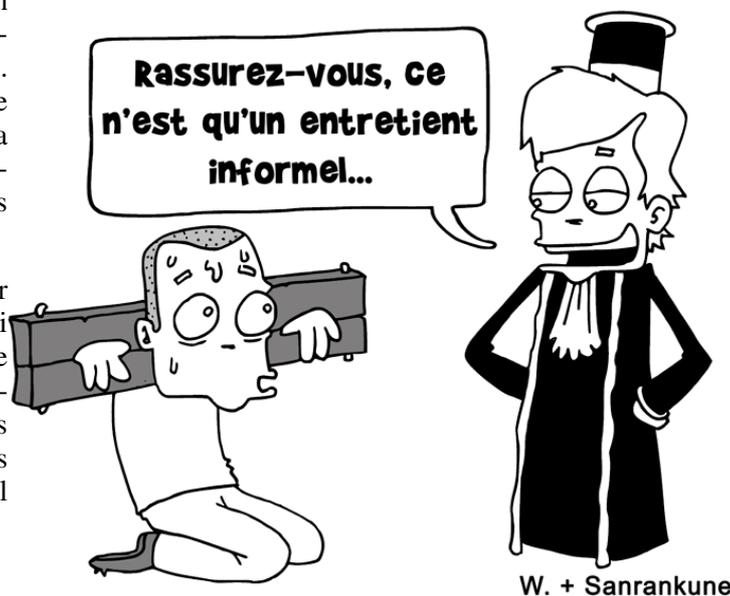
### Hôtel Dieu : vers le démantèlement de l'unité Alzheimer ?

L'unité Alzheimer du CHU est localisée, au Pavillon Damien Delamaire, dans le service Trégor. Conformément aux préconisations ministérielles émises dans le cadre national du plan Alzheimer, elle est dotée d'une équipe renforcée ET formée à la prise en charge de résidents d'EHPAD atteints de cette pathologie.

Mais un service correctement doté, bien formé, adapté aux nécessités d'une bonne prise en charge, voilà qui semble être insupportable pour la Direction. Elle envisage en effet de mutualiser les plannings IDE de Trégor avec les plannings des autres unités, faisant perdre aux résidents et à leurs familles le bénéfice d'une prise en charge par des agents formés et motivés. Sans compter la frustration que cela crée chez les collègues ayant postulé sur Trégor.

SUD a inscrit la question à l'ordre du jour du CHSCT du 25 mars pour que les collègues de Trégor restent sur leur service.

### Les entretiens disciplinaires du CHU sont toujours un succès.



## Elections professionnelles du 4 décembre 2014

Le syndicat SUD reste la première organisation syndicale du CHU de Rennes. Pour ce nouveau mandat 2015-2018, vous nous avez accordé à nouveau votre confiance, pour défendre nos intérêts, nos droits et plus généralement le service public dont nous sommes les acteurs au quotidien.

Avec un taux de participation de 40,93% au scrutin du Comité Technique d'Établissement, le syndicat SUD obtient 26,51% des voix. Nous obtenons ainsi 4 sièges au CTE sur 15 sièges au lieu de 18 pour le mandat précédent (réforme du ministère visant à réduire les droits syndicaux et votre représentation face à la direction).

CTE	CFDT	CFE-CGC	CFTC	CGT	FO	<b>SUD</b>
Nombre de voix	591	139	202	650	389	<b>711</b>
%	22,04	5,18	7,53	24,24	14,5	<b>26,51</b>
Sièges CTE	4		1	4	2	<b>4</b>

Titulaires CTE SUD



Suppléants CTE SUD



Aux Commissions Administrative Paritaire Locale, nous obtenons la majorité des suffrages en ne présentant que 5 listes sur 10 possibles. Nous obtenons des sièges dans toutes les commissions ou nous avons présentés des listes.

**CAPL N°2**  
soignants catégorie A



Suppléants CAPL 2



**CAPL N°5**  
Soignants cat. B



Supp. CAPL 5



**CAPL N°7**  
Ouvriers cat. C



Supp. CAPL 7



**CAPL N°8**  
Soignants cat. C



Suppléants CAPL N°8



**CAPL N°9**  
Administratif cat. C



Supp. CAPL N°9



Face aux mesures d'austérité et contre-réformes d'aujourd'hui et à venir, par notre vote, nous avons fait le choix de résister et de ne pas être dans l'accompagnement d'un système que l'on tente de nous imposer, dans nos services, dans nos métiers et aussi dans nos vies.

Certes, nous n'avons pas choisi le combat le plus facile, mais c'est notre volonté, de résister, de militer, de démontrer que ce que l'on nous présente comme une évidence sans autre alternative, n'est qu'une stratégie ayant pour seul objectif de réduire nos droits dans un contexte économique soit disant peu favorable.

Nous sommes convaincu que rien n'est joué, que tout reste possible, par nos luttes, par notre nombre, notre façon de réinventer notre travail et de le partager avec toutes et tous.

*Merci à toutes et tous de nous permettre de légitimer notre action syndicale.*



### Calendrier des prochaines instances au CHU:

**CAPL** : 8 avril et 19 juin

**CTE** : 7 avril et 23 juin

**CHSCT** : Hôpital Sud : 17 mars

Pontchaillou : 24 mars

Hôtel Dieu-La Tauvrais : 25 mars

Coordination : 31 mars

## Formation Syndicale

Le 5 JUIN 2015, SUD organise une formation syndicale :

### NOUVEAUX MANAGEMENTS ET SOUFFRANCE AU TRAVAIL,

à l'amphithéâtre CPP. Vous pouvez nous contacter dès maintenant pour vous inscrire.

#### Catégorie C + 5 points d'indice

En ce début d'année, toutes les catégories se sont vues attribuer 5 points d'indice supplémentaires par mois sur leur fiche de paie. Peut-on se réjouir de cette pseudo augmentation ?

Bien sûr que non, elle n'est pas à la hauteur de l'augmentation du coût de la vie.

Pour rappel le point d'indice n'a pas été réévalué depuis juillet 2010 et restera gelé jusqu'en 2017 minimum, le gouvernement se refusant de négocier.

Ce que nous voulons, ce n'est pas l'aumône, mais bien une augmentation de salaire de 300€ pour toutes et tous !

#### Attaques sur les contractuels

La chambre régionale des Comptes bretonnes s'est penchée l'an dernier sur les salaires versés par les Hôpitaux bretons...

En toute « impartialité », cette institution garante des politiques de « rigueur budgétaire » a fait un constat horrifié : les contractuels de la FPH seraient... trop payés !!! Dans le viseur, certaines primes catégorielles touchées par les contractuels AS et IDE et qui devraient être réservées au personnel titulaire.

Certaines directions, avides d'économies rapides, se sont engouffrées dans la brèche et ont décidé de baisser le salaire de nos collègues qui sont déjà parmi les plus fragiles et les plus précaires. Insupportable pour notre syndicat, qui a alerté le ministère sur cette attaque sans précédent.

Le ministère s'est saisi de l'affaire et a institué que les salaires des contractuels ne pouvaient pas être baissés, puisqu'ils étaient garantis par contrat signé.

Dans ces conditions, les directions doivent rehausser les traitements de base de tous nos collègues **par avenant** pour maintenir les salaires.

SUD veillera à ce que nos collègues ne soient pas pénalisés par cette politique de restriction budgétaire brutale et illégitime et que les augmentations de traitements concernent aussi les futurs contractuels.

#### Validation des études IDE :

##### Pas de petites économies pour la direction

Jusqu'au 31 décembre 2014, il était encore possible pour certaines catégories professionnelles, dont les IDE et les assistantes sociales, de faire valider par la CNRACL les années passées en tant que contractuels, mais aussi en tant qu'étudiants. Le CHU de Rennes, comme d'autres établissements, a décidé, pour économiser des sommes pourtant modestes, de contester la possibilité de rachat des années d'études, au motif qu'elle n'était pas expressément visées par la loi. Cette possibilité est pourtant reconnue par le Conseil d'Administration de la CNRACL depuis 2003, en considérant que les stages s'apparentent à un emploi et font donc des hôpitaux les employeurs des étudiants.

Si vous-même ou des collègues engagés dans cette démarche vous êtes vus notifiés un refus de la part de la DRH, en invoquant une jurisprudence qui n'est pas définitivement jugée, sachez que vous n'avez rien de particulier à faire. Il appartient au CHU de contester au Tribunal Administratif les décisions individuelles de la CNRACL concernant le rachat des années d'étude. SUD va interpellier la Direction pour qu'elle fasse connaître clairement ses intentions.



#### La lutte paie : le tribunal administratif annule le plan de rigueur au CHGR

Suppressions de RTT, ralentissement des carrières... Voilà une petite musique que l'on a connue au CHU en 2008-2009. La direction du CHGR de Rennes voulait passer nos collègues à la même moulinette austéritaire.

C'était sans compter sur leur pugnacité. Grève, blocage des entrées, blocage du conseil de surveillance, soutien des élus... Tout a été mis en œuvre pour pourrir la vie de la Direction et la forcer à renoncer à son projet. La Direction voulant par ailleurs passer en force, tout cela s'est terminé... au tribunal, où le juge a annulé les mesures de la Direction. Une bonne idée à renouveler !



## Dettes : la « faute des grecs » ?

Pour justifier l'acharnement de la Commission Européenne, de la Banque Centrale et des ministres européens à refuser de restructurer la dette grecque, qu'il est, rappelons-le, rigoureusement impossible de payer, les médias, les lobbys pro-finance martèlent cette affirmation : si les grecs sont dans cette situation, ce n'est pas la faute de l'Europe, mais bien « leur faute » : truqueurs, fainéants, mauvais payeurs, tous les clichés à la limite du racisme sont alignés. Pour comprendre pourquoi les grecs et leur gouvernement sont fondés à contester la légitimité de cette dette, rappelons rapidement d'où elle vient :

- La dictature : de 1967 à 1974, la dette a... quadruplé. Peut-on tenir rigueur aux grecs opprimés de la politique de leurs despotes ?
- La corruption du gouvernement et des grandes entreprises : Pour obtenir les JO, les anciens gouvernements ont minoré le coût d'investissement : coût réel : 20 milliards au lieu d'1,3... le tout avec des contrats entachés de pots-de-vin... Peut-on tenir rigueur aux grecs des magouilles des gouvernements qu'ils viennent justement d'envoyer balader ?
- L'appât du gain des banques européennes : Après l'adhésion de la Grèce à l'Euro, les banques privées grecques ont emprunté à tour de bras... avec le soutien des banques européennes qui ont réalisé de juteux profits à cette occasion... Peut-on tenir rigueur au peuple grec des dérives de la Finance.

Pour toutes ces raisons, la dette grecque est en large partie illégitime. Le peuple grec doit être soutenu par tous les autres peuples d'Europe dans son combat contre une austérité imposée par des institutions financières et européennes largement responsables du problème.

## C'UNION EUROPÉENNE CONTRE LA GRECE



## 10 milliards d'euros de coupes sombres dans la santé



L'air de rien, les politiques d'austérité continuent de ravager le secteur de la santé, et en cela Marisol Touraine et le gouvernement continuent le travail de sape de leurs prédécesseurs Xavier Bertrand et Roselyne Bachelot. Dernier coup tordu les 10 milliards « d'économies », le mot poli pour « coupes sombres », à réaliser sur trois ans.

Au menu : le traditionnel mirage de l'ambulatoire, de l'amélioration des prescriptions médicales... mais surtout « la maîtrise de l'augmentation de la masse salariale »... En projet, **22 000 postes à supprimés dans l'hôpital public**, sous la moulinette de l'austérité... un gigantesque plan social, en somme. Ces suppressions de postes insupportables, ce sont 22000 bonnes raisons de descendre dans la rue !

**Le 9 avril, avec tous les salariés de tous les secteurs qui veulent lutter contre les reculs sociaux entraînés par le « Pacte de responsabilité », par la loi Macron, par la loi de santé, sont appelés par l'intersyndicale**

**SUD/SOLIDAIRES, CGT et FO à manifester pour refuser l'austérité à la française.**

### Bon à savoir :

0,1% du profit des entreprises du CAC 40 permettraient de financer 10 maternités qui sont aujourd'hui menacées par la politique d'austérité. Aujourd'hui, les revenus du capital ne financent que... 2% de la protection sociale ! Patrons, actionnaires, banquiers s'enrichissent sur notre dos. Imposons une autre répartition des richesses !!!

**Loi Macron : tout ce que vous avez voulu savoir  
et que les patrons ne voulaient pas que l'on sache**

Travail dominical, développement du transport en car, réformes des « rentes » des professions réglementées... voilà tout ce sur quoi les médias et le gouvernement ont voulu que nous focalisions notre attention... mais au-delà de ces trois mesures, se cachent en fait dans cette loi fourre-tout de nombreux reculs très graves contre les salariés. Petit tour d'horizon des attaques :

- Avec la réforme du tribunal des prud'hommes

qui renvoie de plus en plus d'affaires devant des juges professionnels, ce sont les droits des salariés qui sont remis en cause.

- Avec la dépénalisation du délit d'entrave, ce sont les employeurs qui sont protégés, pas les salariés.

Et désormais, si le tribunal administratif annule un plan social en raison d'insuffisance de motivation, les licenciements ne seront plus invalidés et les salariés ne seront plus indemnisés.

- Par ailleurs, ce projet relance le processus de privatisation, notamment d'un certain nombre d'aéroports et fragilise le statut des locataires au profit des spéculateurs.

- Il va permettre aux hôpitaux publics de créer des filiales à l'étranger, c'est-à-dire à se comporter comme des entreprises privées. Alors que le service public hospitalier est malade, entre autres, d'un manque de ressources, une partie de ces dernières pourront être utilisées à des fins d'opérations financières ou commerciales à l'étranger.

**LA DÉRÈGLEMENTATION SELON MACRON**



Cette loi, passée en force au Parlement, est guidée par une logique de déréglementation généralisée qui n'a comme objectif que le maintien des profits aux dépens des salaires, des pensions, seuls moyens de vivre pour la majorité de la population et au détriment de la protection sociale. Plus d'égalité, plus de fraternité, c'est ce que nous voulons, c'est le contraire de la loi Macron.

L'indispensable mobilisation sociale des salariés et des citoyens doit prendre de l'ampleur. Le 9 avril, l'intersyndical SUD-SOLIDAIRES, FO, CGT, descendra dans la rue pour lutter contre ces graves reculs sociaux.

**OSONS DIRE NON !**



Recevez le journal **BIFI Sud**

Abonnez-vous, c'est gratuit !

Nom :

Prénom :

Service :

A retourner à : Syndicat Sud Bâtiment des écoles  
Pontchaillou

Union  
Syndicale  
**Solidaires**

**Se syndiquer aujourd'hui : un droit ? NON, une NECESSITE !**

<http://sudsantesociaux35.org/>